N°315 - octobre-novembre 2026

LA LETTRE DE
PSYCHIATRIE FRANÇAISE

LA LETTRE DU SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS ET DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

SOMMAIRE

Cliquer pour aller à la page

	pages
ÉDITORIAL	1
ADHÉSION 2026	4
ADHÉSION AFP	6
ADHÉSION LETTRE PAPIER	7
LITTÉRATURES ET GESTE ORPHIQUE - Compte-rendu du colloque	8
Xe RENCONTRE DE SUZE-LA-ROUSSE - 25 et 26 juin 2027 "De l'intime à l'intimité"	11
BREF J-L GRIGUER "vous avez dit honorabilité ?"	13
SEMINAIRE DE PHENOMENOLOGIE Approche phénoménologique de la parentalité	15
PAS DE DISCOURS SANS LECTURE - Michel FOUCAULT	16
HOMMAGE -M. DELOGIEVIERE "Ce que les psychiatres doivent à Patrick Faugeras"	17
LES PETITES ANNONCES	19
LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE	19

ÉDITORIAL

UNE FENÊTRE SUR LA SOCIÉTÉ

Patricia ADAM-LAUBRET*

« Briser le silence des violences sexuelles dans le sport », tel était le thème proposé ce 14 septembre 2026 par la Haute Commissaire à l'Enfance Sarah EL HAÏRY pour la poursuite des rencontres « Enfance en Débat » au Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées.

Une nouvelle fois l'AFP et le SPF étaient conviés.



Repérer, prévenir, et protéger chaque enfant. Avant tout il convient de sensibiliser sur ce sujet.

Agir pour une protection renforcée partout, dans tous les domaines y compris celui du sport afin que des valeurs communes se perpétuent et se transmettent : être ensemble, faire confiance, se développer et s'épanouir. Mais les violences s'invitent dans tous les lieux, y compris les lieux où, normalement et implicitement, la confiance existe déjà. Puis le silence s'installe…

Comment redonner la parole à l'enfant ? Comment dans ce milieu hiérarchisé qu'est le sport écouter et accueillir les propos des enfants ?

La Haute Commissaire à l'Enfance propose ce matin de prendre en compte des témoignages d' acteurs du terrain. Ni silence, ni résignation ! Ainsi, sans retard et dès 9h, la salle LARROQUE s'ouvre aux conférences et aux débats.

***

*

Suite page suivante

Suite de la page 1

Pour introduire la matinée, l'ancienne footballeuse Mélissa PLAZZA, aujourd'hui slameuse, met en récit une histoire que je prends pour être la sienne. Son vocabulaire est cru, ses mots sonnent vrais : elle sait ce qu'il en est des violences sexuelles dans le sport. Son texte poétique provient de l'association REBOND «silence sur le court » : association œuvrant à protéger les mineurs en milieu sportif et à faire de ce lieu un espace sûr et bienveillant.

Mélissa PLAZZA est aujourd'hui chargée de la prévention des violences dans le sport.

-Autour de la table, la parole est ensuite donnée prioritairement à Valentine DUQUESNE, doctorante et responsable de « Recherche, Ethique et Discrimination » auprès du Comité Paralympique et Sportif Français : ses travaux se font à l'International. Elle rappelle combien les personnes porteuses d'un handicap ont encore plus de difficultés à parler des violences subies. Comment lever ce frein ? Ceci est d'autant plus vrai pour les enfants porteurs de handicaps qu'ils pratiquent souvent le sport en milieu ordinaire.

- Marie RABATEL, ancienne sportive de haut niveau, est surprenante à plus d'un titre… Très discret balancement du corps sur son fauteuil, une peluche agitée rythmiquement entre les mains est passée doucement sous le nez… Ses propos ont le mérite d'être clairs, structurés et précis : elle se présente comme « membre de l'AFFA ». Si l'acronyme interroge elle le dévoile aussitôt : elle est Présidente de l'Association Francophone des Femmes Autistes (l'AFFA). Pourquoi s'engage-t-elle en politique publique sur de tels sujets ?
- parce que les enfants porteurs de handicaps sont 5 fois plus victimes de violences sexuelles.
- parce que les enfants porteurs d'un handicap psychique le sont 6,7 fois plus souvent.
- et enfin, parce que 88% des femmes autistes ont subi des agressions sexuelles ou viols quand elles étaient enfants ou jeunes filles.

« Pour ces jeunes-là, il nous faut redoubler d'effort ! » les écouter, les regarder différemment, encore plus attentivement puisque certain(e)s n'ont pas accès au langage parlé mais au langage du corps.
Ainsi de plus en plus de fédérations sportives fonctionnent avec une section « Handicap ».





Inspiré de l'échelle de cotation de la douleur, mais pensé par des personnes porteuses d'un handicap, le violentomètre a été mis au point. Il mesure le degré de confort de la personne, la gradation allant du vert clair au rouge sang.

- Mejdaline MHIRI journaliste, co-autrice de l'enquête et du livre « La zone d'impunité. Des violences sexuelles et sexistes dans le sport » et Présidente de l'association « Femmes journalistes de sport » prend ensuite la parole pour dénoncer et critiquer le traitement médiatique des violences sexuelles et sexistes dans le sport. *« Dans le sport, il n'y a pas que de bonnes valeurs : il y a aussi des violences ».* Elle rappelle que 94% des accusations de viol sont classées sans suite. A noter qu'en 2022 15% des journalistes sportifs étaient des femmes et, 3 ans plus tard, ce taux passait à 17% (en 2025) pendant que dans le même temps le nombre total de journalistes diminuait…

- Enfin un intervenant masculin dans cet auditoire très féminin ! La gent masculine n'y est pourtant pas mal reçue. Paul VIGNERON, Directeur général de « Colosse aux pieds d'argile » prend le micro. Fondée en 2013 par Sébastien BOUEILH et reconnue d'utilité publique en 2020, l'association a pour but de lutter contre les violences sexuelles, le bizutage et le harcèlement. Elle forme, avec les fédérations sportives, des professionnels et des éducateurs encadrant les enfants. Elle favorise l'accompagnement psychologique et juridique des victimes. Enfin, comme pour les enfants porteurs de handicap et subissant les violences citées, les hommes battus n'osent pas dénoncer les actes subis. S'ils le font, leurs dires sont très souvent banalisés et minimisés. Alors que faire quand on constate de telles négligences ?

Suite page suivante

Suite de la page 2

Il est évoqué le fait de demander « un certificat d'honorabilité » pour chaque formateur et chaque éducateur sportif recrutés. Mais qu'est-ce qu'un tel certificat ? Etabli par qui de droit? Si au sein des fédérations on sait aujourd'hui « repérer », on ne sait pas encore que faire de ces repérages, ni à qui les transmettre. Quant à évoquer des sanctions disciplinaires… On aborde là un domaine flou, hétérogène, discordant et non encore aujourd'hui réglementé : chaque fédération semble disposer de sa propre commission disciplinaire.
À l'exemple de la Fédération Française de Rugby, quelques fédérations prennent des initiatives de prévention. Celles-ci sont basées sur 4 principes : la formation des animateurs, le repérage des prédateurs, la dénonciation et la répression (c'est-à-dire empêcher, contenir et sanctionner des actes jugés illégaux).
- La responsable pédagogique de la Fédération Léo LAGRANGE, Marie DUARTE, a eu avec son équipe une approche avant tout ludique pour amener les enfants à s'exprimer et à oser parler des violences subies.



Des livres, des BD à parution régulière. Ici le N°39 aborde directement les violences faites aux enfants dans le sport.

*Un jeu de cartes rangé dans une élégante petite boite métallique, intitulé « A vos marques, pas de violences ! » amenant chaque joueur à parler de ce qu'il a subi. A jouer en groupe, enfants et adultes !

***voir ce jeu :** en vente sur le site « Les petits citoyens. Mis au point par Marie DUARTE et Anatole LESIEUR, sorti en décembre 2025, avec le soutien de multiples associations : le Ministère des sports, la Fédération Française de badminton, la Fédération Française de voile, l'Association « Colosse aux pieds d'argile », la Fédération de France, l'Union Nationale sportive Léo LAGRANGE et le Pôle Engagement.

*

Le temps des questions-réponses fut un temps actif. Dans la salle, beaucoup de responsables d'associations, des personnes investies et impliquées dans la protection de l'enfance… Une nouvelle fois le **30.18** est rappelé.
Matinée riche en échanges et témoignages, mais peut-on pour autant dire qu'elle est pleine d'espoir quand on a pleinement conscience que les situations dénoncées sont trop rarement judiciarisées ? Déjà Yannick NEUDER, Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, annonçait le 20 janvier 2025 un plan de lutte et d'actions pour en finir avec l'inacceptable… Ne plus privilégier le silence. Les différents Ordres Nationaux des Professionnels de Santé annoncent renforcer leurs engagements communs pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes.
Du côté de l'Etat, un projet de loi relatif à la protection des enfants, avec une procédure accélérée du texte, a été déposé le 27 mai de cette année. Adopté par l'Assemblée Nationale, il a ensuite été déposé en première lecture au Sénat le 22 juillet 2026… Ici ce matin tous semblent en attente d'une réponse positive, efficace et sûre. Tous savent que repérer, développer une culture de la vigilance, signaler, renforcer la déontologie face aux plus vulnérables que sont les mineurs et les personnes en situation de handicap, accompagner les victimes sont les données prioritaires…Au bout d'un tel parcours voulu si parfaitement adapté et balisé, il reste à espérer deux choses : une réponse juridique rapide avec la mise en place d'un parquet spécialisé, et un véritable soutien humain avec un praticien formé et disponible au bout du chemin.

***

*

Pour conclure, je souhaiterais évoquer à nouveau, pour mieux les souligner, les propos de Marie RABATEL qui trouva l'opportunité d'affirmer dans sa prise de parole *« qu'au-delà des encadrants, au-delà des fédérations sportives, au-delà même des décideurs, toute politique publique doit être pensée et décidée avec celles et ceux qu'elle concerne. »*
Au-delà des violences sexuelles et sexistes dans le sport, n'est-il pas temps d'appliquer ce principe rappelé par la Présidente de l'AFFA, au domaine de la Santé dans son intégralité, et à la psychiatrie en particulier ?

* Dr Patricia ADAM-LAUBRET, Psychiatre (Tours).

LA LETTRE DE PSYCHIATRIE FRANÇAISE
N°315 - octobre-novembre 2026

2 rue Juliette Recamier - 75007 Paris
Tél **: 01 42 71 41 11**
Mail : **contact@psychiatrie-francaise.com**
internet : **www.psychiatrie-francaise.com**

BULLETIN D'ADHESION 2027

Pour défendre et promouvoir l'exercice de la psychiatrie resserrons nos rangs, pour peser davantage !

Pensez à créer votre compte pour adhérer par carte bancaire à partir de notre site internet : **Cliquez ici**

Le ❒ Professeur ❒ Docteur

Nom.....Prénom :.....
N° RPPS ou Adeli : .....

Exercice professionnel : ❒ libéral ❒ hospitalier ❒ salarié ou ❒ retraité

Mail (indispensable pour envoi d'information) :
.....@.....
Sous quelle forme, désirez-vous recevoir ***La Lettre de Psychiatrie Française*** ?
❒ en papier ❒ en dématérialisée (par mail)
Adresse .....
.....
Tél. .....
Cette adresse est professionnelle ❒ personnelle ❒

règle sa **cotisation pour 2027** concernant le SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS et l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE selon le tarif suivant :

	COTISATION 2027* (tarif valable jusqu'aux Assemblées Générales de mars 2027)
❒ Psychiatres **en exercice depuis plus de 4 ans**	365 €
❒ Psychiatres **en exercice depuis moins de 4 ans et plus de 2 ans**	305 €
❒ Psychiatres **en exercice depuis moins de 2 ans**	235 €
❒ Psychiatres **en formation (sur justificatif)**	90 €
❒ Psychiatres **n'exerçant plus ou retraités**	175 €

❒ Lettre de Psychiatrie Française **en support papier**	60 €
TOTAL :	

* ***Sont inclus dans cette somme :***

- Abonnement annuel à notre revue Psychiatrie Française
- Abonnement au bulletin d'information numérique : La Lettre de la Psychiatrie Française
- Un forfait de 3 lignes gratuites dans la rubrique « petites annonces » de *La Lettre de Psychiatrie Française (cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année.)*

- ***et aussi*** **:**
  - des tarifs préférentiels lors de nos congrès et autres événements ;
  - des conseils personnalisés grâce à la mise à disposition d'un expert juridique pour tout contentieux professionnel.

Pour les non-cotisants il est possible de vous adresser la LLPF en support papier pour la somme de 95€ pour 6 numéros.

Paiement par chèque à l'ordre du SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS, à retourner : 2 rue Juliette Recamier, 75007 PARIS

Paiement en ligne par carte bancaire, Cliquez ici

Paiement par virement bancaire, RIB ci-dessous

Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	02291	00020423101	09	EUR	CMPS TOULOUSE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8022 9100 0204 2310 109

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CMPS TOULOUSE
6 RUE DE LA TUILERIE
31130 BALMA
05 62 27 58 75

Titulaire du compte (Account Owner)
SYNDICAT PSYCHIATRES FRANCAIS
2 RUE JULIETTE RECAMIER
75007 PARIS

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS
ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

2 rue Juliette Recamier - 75007 Paris
Tél **: 01 42 71 41 11**
Mail : **contact@psychiatrie-francaise.com**
internet : **www.psychiatrie-francaise.com**

BULLETIN D'ADHESION 2027

ASSOCIATION DE PSYCHIATRIE FRANCAISE

ADHESION 2027

❒ Professeur ❒ Docteur ❒ Mme ❒ M. ❒ Raison Sociale

.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ : ..... @.....

↳ Règle sa cotisation pour l'année 2027, pour un montant de :

- Psychiatres en exercice : .....250€
- Psychiatres en formation et autre professionnels de la santé mentale : .....230€
- Psychiatres n'exerçant plus : .....150€
- Associations, administrations, organismes : .....310€

↳Règlement par chèque à l'ordre de : l'Association de Psychiatrie Française

Bulletin à retourner à :

Association de Psychiatrie Française

2, rue Juliette RECAMIER, 75 007 PARIS

2 rue Juliette Recamier - 75007 Paris
Tél : **01 42 71 41 11**
Mail : **contact@psychiatrie-francaise.com**
internet : **www.psychiatrie-francaise.com**

Bulletin d'abonnement à la Lettre de Psychiatrie Française 2027
Version papier : NON-ADHERENTS

Le ❒ Professeur ❒ Docteur Nom : .....
Prénom : .....

Exercice professionnel : ❒ libéral ❒ hospitalier ❒ salarié ou ❒ retraité

Mél
.....@.....
Adresse .....
.....
Tél. .....

Cette adresse est professionnelle ❒ personnelle ❒

❒ Lettre de Psychiatrie Française **en support papier**	95 €
TOTAL :	

Règlement par chèque à l'ordre du **SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS**, à retourner :

2 rue Juliette RECAMIER - 75007 PARIS

LA LETTRE DE PSYCHIATRIE FRANÇAISE
N°315 - octobre-novembre 2026

Littératures et geste orphique

Compte rendu du colloque du 25 septembre 2026 à Angers
Association française de psychiatrie

En ouvrant ce Colloque, avec Sami-Ali, fondateur du Centre international de psychosomatique, et les voix poétiques de Niffari, Hallaj et Ibn Arabi, Maurice Bensoussan donne le "la" d'une psychiatrie en devenir. Soutenant ce qui cherche encore sa forme, il invite à accueillir une présence avant de prétendre en fixer le sens. Par ses propres chemins, il rejoint les enjeux des ethnomusicologues curieux du Sama soufiste, de la musique des sphères de Pythagore ou encore de la voix de la nature, Orenda des Amérindiens chers à Alain Didier-Weill.



Ouverture et interventions de la matinée

Maurice Bensoussan ouvre ainsi une interrogation qui traverse les différentes interventions du colloque

Les interventions et les échanges de la matinée

Riccardo Lombardi en donne un prolongement clinique avec « Perdu dans les relations et l'abstraction : le défi du patient qui n'existe pas ». Un patient peut être engagé dans les échanges tout en éprouvant difficilement sa propre existence. Lombardi propose alors de déplacer l'accent des interprétations du transfert sur l'analyste vers le transfert du patient sur son propre corps, afin de construire des liens entre sensations, affects et pensée. Le thérapeute accompagne ainsi un ancrage interne qui soutient progressivement l'autonomie du patient. Cette démarche invite à reprendre les hypothèses théoriques au contact de la clinique contemporaine, au lieu même où une interprétation trop précise pourrait reconduire la dissociation qu'elle cherche à traiter.



Échanges de la matinée

« Au risque de la littérature », avec Jean-Louis Griguer autour du Rêve du pêcheur d'Hemley Boum, ouvre un autre espace de transformation : celui du lecteur, déplacé par des voix, des temporalités et des expériences qui débordent ses catégories familières. Le roman fait éprouver la lenteur nécessaire à l'émergence d'une mémoire et d'une vie intérieure.

Avec « Du conte de l'Autre au récit de soi », Sonya Zadig déploie la complexité, la possibilité de reprendre une histoire reçue, d'y trouver sa voix et de l'adresser. Sonya Zadig éclaire la complexité du témoignage où témoigner sans cesse de sa sortie pourrait devenir une manière d'y être retenu.
Elle nous invite à envisager le passage vers une parole singulière devenant perceptible lorsqu'une autre scène s'ouvre : un travail, une rencontre, qui n'exige plus d'être rapportée à l'apostasie. Avec Shakespeare, avec "Le mystère de la mégère apprivoisée", Pablo Votadoro, psychiatre à Paris, à l'institut Montsouris, nous convoque à l'art de l'exemple. Entre La mégère apprivoisée et une femme du XXIème siècle avec l'histoire d'une ex-rappeuse. Cette contemporaine trouve une réponse apprivoisée à son malaise, là où Pablo Votadoro maintient le mystère.



Échanges autour des interventions de la matinée

Le Dr Jean Pallone, psychiatre à Angers, a favorisé ces partages et les échanges avec la salle en ponctuation de cette matinée.

Suite page suivante

Suite de la page 8

Les ateliers de l'après-midi

Synthèse de Lydia Liberman-Goldenberg, pédopsychiatre à Paris, qui a animé le retour des ateliers et les échanges avec la salle :



Restitution des ateliers et échanges avec la salle

Que peut signifier aujourd'hui le « geste orphique » ?

Orphée est celui qui descend dans le monde des morts pour tenter d'en ramener Eurydice. Son geste est celui d'une traversée vers ce qui a été perdu, enfoui ou séparé du monde des vivants. Mais Orphée est aussi celui dont le chant donne une forme à cette expérience. Le geste orphique est ainsi indissociablement un geste de recherche, de mémoire et de mise en mots.

Les quatre ateliers proposent autant de variations contemporaines autour d'une même question : comment faire revenir à la parole, à la représentation et à la mémoire ce qui, dans le corps, dans l'histoire individuelle ou collective et dans le monde social, tend à rester silencieux, effacé ou invisible ?

La clinique psychanalytique et le corps : une exploration

Laure Chambolle et Riccardo Lombardi, psychiatres et psychanalystes.

Dans la clinique psychanalytique, le corps peut être le lieu où s'inscrit ce qui n'a pas encore trouvé ses mots. Il s'agit alors d'écouter le corps et de rechercher, derrière le symptôme ou la manifestation corporelle, ce qui demande à être représenté.

Le cri des effacés

« Ton histoire, notre histoire. Projet mémoriel et citoyen ».

Atelier animé par Valérie Kervevan. Avec « Le cri des effacés », le geste orphique devient geste mémoriel et citoyen : retrouver des histoires, des voix et des existences menacées d'effacement, pour les inscrire dans une histoire qui puisse devenir commune.

Psychodrame individuel et en groupe

Sous la présidence d'Yves Manela, avec Jean-Marc de Logivière (qui propose le résumé de cet atelier) et Camille Blanès, Agnès Bouvet, Anne-F Digabel, Gaétan Fleig, Sarah Jourdet, Théodore Rottier, Delphine Rouyer, Salma Wichou, psychodramatistes participants.

Deux abords différents du psychodrame se sont exprimés.

Une présentation de psychodrame de Jean-Marc de Logivière invitant à donner valeur d'interprétation, par la forme rythmique même du psychodrame :

Mise en récit d'une énigme proposée par un participant.

Mise en scène de ce récit et première représentation.

Seconde représentation incluant metteur en scène.

Changement de rôle.

Le tout définissant quatre temps successifs auxquelles s'ajoute un nouveau temps, l'écho du jeu dans l'histoire même des participants, brisant ainsi le regard du groupe.

L'autre dimension du psychodrame mise en scène par Yves Manela nous proposa un doublage "volcanique" de la scène représentée. Divergence, si traiter l'énigme par le fantasme ou le rythme diffère. Complémentarité si l'on pense la scène devenant un lieu où le passé peut être représenté afin de pouvoir être autrement pensé.

Burn-out ? Miroir de notre société

Avec Jacques Beslier, médecin du travail ; Patricia Adam et Florence Faivre-Bennett, psychiatres ; Lise Gaignard, psychologue et psychanalyste ; Nadia Baatouche, maître de conférence à l'UCO. Enfin, la réflexion sur le burn-out déplace le regard du sujet vers la société.

La souffrance individuelle peut devenir le révélateur de ce qui demeure invisible dans l'organisation du travail et dans les rapports sociaux. Le symptôme devient alors, lui aussi, une voix : une voix qui oblige à entendre ce que le discours social tend à laisser dans l'ombre.

Ainsi, les quatre ateliers sont comme quatre mouvements d'un même geste : écouter le corps, retrouver les voix effacées, rejouer les scènes enfouies, révéler ce que la société rend invisible afin de faire émerger du sens et des représentations. La littérature est précisément l'un des lieux où ces mouvements peuvent prendre forme : elle recueille les traces, fait

Suite page suivante

Suite de la page 9

entendre les voix, transforme l'expérience en récit et trace le chemin d'une représentation à ce qui semblait ne pouvoir être dit.

Pour ponctuer cette journée

Cette journée a été ponctuée de textes lus par une comédienne, Manon Azzopardi. L'entre-deux rives de l'exil évoqué par Sonya Zadig entrait aussi en résonance a vec le fragment lu par Manon Azzopardi, dans lequel Lydie Salvayre revenait sur son roman autobiographique Pas pleurer.
Un contrepoint musical sous la forme d'une improvisation à la guitare de Laurent de Logivière, psychologue clinicien fut l'une des scansions du 25 septembre. Création où les notes et les silences paraissaient répondre aux différentes interventions orales.



Lectures et vernissage



Peinture et sculptures ont été à l'honneur lors du vernissage à la mi-journée de l'exposition proposée en partenariat avec la galerie « Le souffle des arts ». Intitulée « Les chemins du figurable », cette exposition a été mise en espace par Valérie et Jean-Yves Kervevan et Gaëtan Fleig. Le figurable ne serait-ce pas l'invite à faire l'expérience de déposer son regard, et, laisser apparaître son visage ?



Contrepoint musical à la guitare

Les artistes suivants étaient présents :
Françoise Vandiedonck · Marie Boulard · Eve G. de Logivière · Carla Perreu · Jeannine Lejeune · Gilles Sabard · Patrick Adam · Jean-Yves Kervévan · Guy Montis · Gaëtan Léon Liard.

Pour reprendre une remarque de Pablo Votadoro, « ce qui faisait la richesse de cette journée tenait aussi à quelque chose de moins saisissable : une ambiance, une circulation entre littérature, clinique, musique, corps et pensée ».

L'association Française de Psychiatrie avec
le soutien de la **World Psychiatric Association**
propose les Xes Rencontres de Suze-la-Rousse

DE L'INTIME À L'INTIMITÉ

ARGUMENT

L'intime et l'intimité forment un couple en tension perpétuelle. L'intime, c'est ce lieu intérieur où se dépose l'expérience la plus singulière, où se tisse la continuité du sentiment d'exister. L'intimité, c'est le mouvement par lequel cet espace se met en jeu dans la rencontre. Entre les deux s'étend un espace fragile aux contours flous : celui où le sujet se constitue, se découvre, se protège, ou parfois se perd, mais dans lequel se construit le lien. Ainsi, dans ce brouillage des limites, ces deux mots d'usage si courant échappent aux approches conceptuelles, noyés qu'ils sont dans les réflexions sur la conscience, sur les rapports entre la cognition, l'âme et le corps, ainsi que sur les croyances transcendantales.



PROGRAMME

VENDREDI 25 JUIN 2027

13h30 – 14h00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

14h00 – 14h15 : OUVERTURE DES RENCONTRES
Maurice BENSOUSSAN, Président de l'Association Française de Psychiatrie (AFP) et du Syndicat des Psychiatres Français (SPF)

Président de séance : Dr Jean-Louis GRIGUER, Psychiatre (Valence), Secrétaire Général de l'Association Française de Psychiatrie

14h15 – 15h00 : "Intime, intimité et pair-aidance".
Sylvie Tordjman, Professeur de pédopsychiatre (Paris)

15h00 – 15h45 : « Intime et conviction »
Samuel Lepastier, Psychiatre et Psychanalyste (Paris)

15h45 – 16h15 : Pause

16h15 – 17h00 : « Les droits d'une personne sur elle-même » Aline Cheynet de Beaupré, Professeur de Droit (Orléans)

Psychiatre et psychanalyste (Paris)

10h30 – 11h00 : Pause

11h00 – 11h45 : « Réviser l'intime par l'intimité. Une anthropologie des jugements sur soi » Samuel Lézé, Anthropologue (Lyon)

12h00 à 14h00 : Déjeuner libre ou cocktail déjeunatoire sur place

Président de séance : Michel Botbol, Professeur Émérite de pédopsychiatrie (Paris)

14h00 – 14h45 : «De l'extérieur vers l'intérieur et vice-versa : rêve et œuvre chez Franz Kafka» Dominique Boukhabza, Psychiatre et psychanalyste (Marseille)

14h45 – 15h30 : « Intime et intimité au prisme de la littérature contemporaine » L'Ecole des Femmes de Molière Sylvie Jouanny, professeur de littérature (Paris)

15h30 – 16h15 : « Éprouver l'intime et risquer l'intimité » Jean-Louis Griguer, Psychiatre (Valence)

16h15 – 16h30 : CLÔTURE DES RENCONTRES
Lydia Goldenberg-Liberman, Pédopsychiatre (Paris)

SAMEDI 26 JUIN 2027

Président de séance : Dr Antoine Lesur, Psychiatre (Paris)

9h00 – 9h45 : "Être, c'est être perçu" : De l'addiction à l'image idéale de soi à la tentation du Neutre
Maurice Corcos, Professeur de pédopsychiatrie (Paris)

9h45 – 10h30 : Le seuil de l'intime Alain Ksensee,

INSCRIPTION >>

COMITÉ D'ORGANISATION ET SCIENTIFIQUE : Jean-Louis Griguer, Maurice Bensoussan, Michel Botbol, Samuel Lepastier, Antoine Lesur, Sylvie Tordjman

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE une journée sur le thème

« Xème Rencontre de Suze le Rousse »
De l'intime à l'intimité »

Le 25 et 26 Juin 2027

BULLETIN D'INSCRIPTION

Mme ❒ M. ❒ Pr ❒ Dr ❒	Mail* :
NOM* :	Profession :
Prénom* :	Mode d'exercice professionnel :
Date de naissance* :	Libéral ❒ Salarié ❒ Hospitalier ❒
Téléphone* :	N° RPPS (obligatoire si DPC) :
Portable* :	Ce colloque entre dans mon DPC : oui ❒ non ❒
Adresse postale* :	

* informations obligatoires

NOUVEAU : PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE
Vous pouvez dorénavant vous inscrire et régler vos droits d'inscriptions sauf pour le tarif de formation professionnelle sur notre site internet : **https://psychiatrie-francaise.com**

DROITS D'INSCRIPTION	Avant le 24 mai 2027	Après le 24 mai 2027
Tarif général	❒ 320 €	❒ 360 €
Membre de l'AFP à jour de cotisation 2026-2027	❒ 220 €	❒ 260 €
SUR JUSTIFICATIF : Etudiants de moins de 30 ans, internes, demandeurs d'emploi	❒ 160 €	❒ 190€
FORMATION PROFESSIONNELLE ➢ **Hors DPC** : avec prise en charge de l'employeur pour les salariés - numéro de déclaration d'activité formateur : 11 7525 01 0475 - Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur ➢ **Actions de DPC** en attente de validation en partenariat avec le CNQSP. **Action sous réserve de publication par l'ANDPC** • **Libéraux** : Frais de DPC pris en charge et indemnisation du participant par l'ANDPC • **Salariés** : Frais de formation pris dans le cadre de la formation professionnelle par votre employeur. Une convention sera établie entre le CNQSP et votre employeur	❒ 420€ ❒ 0 € ❒ 665 €	❒ 480 € ❒ 0 € ❒ 665 €
Il vous sera proposer des options pour la participation aux Fêtes Nocturnes de Grignan ainsi que pour le déjeuner du 27 juin 2027 *Informations à venir dans le prochain numéro de la Lettre*		
TOTAL GENERAL =		

Merci de bien vouloir vous y inscrire le plus rapidement possible et de ne pas vous déplacer sans nous contacter auparavant.

Le 202… Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES :

Bulletin d'inscription à retourner accompagné du chèque de règlement correspondant à l'Association Française de Psychiatrie 2 rue Juliette RECAMIER 75007 PARIS

- La réception de la facture vaudra confirmation de l'inscription
- **Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 40 euros non remboursables.**

RENSEIGNEMENTS :

Association Française de Psychiatrie 2 rue Juliette RECAMIER – 75007 PARIS
Tél 01 42 71 41 11 – mail contact@psychiatrie-francaise.com
Site internet : https://psychiatrie-francaise.com

LA LETTRE DE PSYCHIATRIE FRANÇAISE
N°315 - octobre-novembre 2026

BREF

Jean-Louis GRIGUER*

Vous avez dit honorabilité ?

La protection des enfants constitue une exigence fondamentale qui engage la responsabilité des pouvoirs publics, des institutions et des professionnels. La vulnérabilité propre à l'enfance, la dépendance à l'égard des adultes et les conséquences parfois durables des violences subies justifient la mise en place de garanties spécifiques. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'attestation d'honorabilité, destinée à renforcer le contrôle des antécédents judiciaires des personnes intervenant auprès des mineurs dans les secteurs concernés par la réglementation.

Institué notamment par le décret n°2024-643 du 28 juin 2024, ce dispositif poursuit un objectif légitime de prévenir l'exercice de certaines fonctions par des personnes dont la situation judiciaire est incompatible avec les responsabilités qu'elles impliquent. Son extension progressive témoigne de la volonté de renforcer la protection des enfants, notamment dans les secteurs de l'accueil du jeune enfant, de la protection de l'enfance et de l'accompagnement médico-social.

Toutefois, si la finalité du dispositif ne prête guère à discussion, ses modalités et sa portée soulèvent des questions juridiques et éthiques qui méritent l'attention des professionnels, notamment dans les champs éducatif, social et sanitaire.

Le terme même d'« honorabilité » mérite réflexion. Dans son sens courant, il évoque une qualité morale générale, une conduite digne de confiance et le respect d'exigences éthiques. Or aucune procédure administrative ne peut certifier la moralité d'une personne dans toutes les dimensions de son existence.

L'attestation établit une situation au regard de critères juridiques déterminés. Elle ne constitue ni un certificat de vertu ni une appréciation globale de la personnalité. L'absence d'antécédents incompatibles avec une fonction ne garantit pas l'absence de tout risque .Inversement, une information judiciaire ne saurait justifier une disqualification générale au-delà de ce que prévoit la loi.

Cette distinction rencontre un éclairage philosophique chez Paul Ricœur. Dans Soi-même comme un autre , le philosophe développe une conception de l'identité personnelle qui ne se réduit pas à la permanence de caractères ou à une qualification extérieure. L'identité s'inscrit dans une histoire, engage la responsabilité du sujet et demeure ouverte à la transformation. Sans assimiler cette réflexion à une théorie de l'honorabilité administrative, elle invite à ne pas enfermer une personne dans une catégorie qui prétendrait résumer définitivement ce qu'elle est.

L'honorabilité administrative peut ainsi être vérifiée selon des critères juridiques.Elle ne saurait épuiser le jugement porté sur une personne. Un document peut attester une situation juridique mais il ne peut certifier la valeur morale d'un être humain.

La question devient plus délicate lorsque sont prises en considération des informations relatives à des procédures judiciaires en cours. Une mise en examen ne constitue pas une condamnation. Une condamnation non définitive demeure susceptible de recours. La présomption d'innocence, consacrée notamment par l'article 9 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et l'article 6 § 2 de la Convention européenne des droits de l'homme, impose de ne pas assimiler ces situations à une culpabilité définitivement établie.

La protection des mineurs peut néanmoins justifier certaines mesures préventives avant l'issue d'une procédure, à condition qu'elles reposent sur un fondement juridique précis et respectent les garanties applicables. Il convient donc de distinguer la prise en compte d'une information dans une perspective de prévention et le jugement porté sur la culpabilité d'une personne.L'enjeu n'est pas d'opposer la protection des enfants aux droits des adultes mais de déterminer les conditions dans lesquelles ces exigences peuvent être conciliées. La prévention ne doit pas être confondue avec la sanction, la précaution devenir une présomption générale de dangerosité. Le contrôle des antécédents judiciaires porte sur des informations particulièrement sensibles. Sa légitimité suppose que les données consultées, les personnes concernées et les usages de l'attestation demeurent strictement encadrés. Le dispositif doit s'appliquer dans les limites définies par les textes, sans extension arbitraire à toute personne susceptible d'entrer en contact avec un enfant.

Cette exigence de proportionnalité concerne également les pratiques institutionnelles. La possession d'une attestation ne saurait autoriser une enquête générale sur la vie privée des professionnels, ni justifier la diffusion injustifiée d'informations judiciaires. Le respect de la confidentialité et la limitation des

Suite page suivante

Suite de la page 12

accès aux données sont des garanties indispensables.

Par ailleurs, l'attestation ne peut se substituer à une politique globale de prévention. La sécurité des enfants repose aussi sur la qualité du recrutement, la formation des équipes, la clarté des règles professionnelles, l'existence de procédures de signalement et la capacité des institutions à entendre la parole des mineurs. Aucun document administratif ne peut, à lui seul, prévenir toutes les formes de violence ou de maltraitance.

La responsabilité des institutions consiste donc à articuler le contrôle réglementaire avec une vigilance collective et durable, plutôt qu'à considérer la vérification documentaire comme une garantie suffisante.

La protection de l'enfance soulève enfin la question de la place accordée à la réinsertion des personnes ayant fait l'objet d'une condamnation. Le droit pénal ne se limite pas à la sanction : il reconnaît également la nécessité d'une réintégration sociale et professionnelle. Toutefois, certaines condamnations entraînent des incapacités d'exercer des fonctions particulières, justifiées par la nature des risques auxquels les mineurs peuvent être exposés.

L'enjeu consiste à articuler ces deux exigences sans les opposer artificiellement. La possibilité de réinsertion ne saurait effacer les interdictions légalement prévues ; inversement, la protection des enfants ne justifie pas une exclusion générale qui dépasserait les incapacités fixées par le droit.

La réflexion de Ricœur sur l'identité et la responsabilité invite ici à maintenir une distinction entre la reconnaissance des actes commis et la réduction de la personne à ces actes. Cette perspective ne signifie ni oubli ni indulgence. Elle rappelle que la responsabilité suppose de répondre de ses actes, mais que la justice doit également considérer les limites et les conditions d'une réinsertion possible.

La protection des mineurs demeure prioritaire dans les situations où la loi établit une incompatibilité avec certaines fonctions. Mais cette priorité ne dispense pas de respecter les règles qui encadrent les restrictions professionnelles et les possibilités de réhabilitation.

L'attestation d'honorabilité constitue donc un instrument important de la politique de protection de l'enfance. Elle traduit la responsabilité des institutions et leur obligation de prévenir les risques auxquels les mineurs peuvent être exposés. Sa légitimité dépend cependant de la rigueur avec laquelle son champ d'application est défini et ses limites respectées. L'honorabilité administrative ne doit pas être confondue avec une certification de la moralité. La prévention ne doit pas être assimilée à une déclaration de culpabilité. Le contrôle ne doit pas devenir une suspicion généralisée. La protection des enfants et le respect des droits fondamentaux ne constituent pas deux objectifs antagonistes. Ils sont deux exigences que l' État de droit doit faire tenir ensemble. Une politique de protection efficace repose sur des garanties juridiquement fondées, proportionnées et intégrées à une véritable culture institutionnelle de prévention.La réflexion philosophique permet de rappeler que la personne ne se réduit ni à son statut administratif ni à son passé judiciaire. Il ne s'agit pas de relativiser les actes ni d'affaiblir la protection des enfants mais de maintenir une distinction entre la qualification juridique d'une situation et le jugement global porté sur un être humain. La réflexion philosophique permet de rappeler que la personne ne se réduit ni à son statut administratif ni à son passé judiciaire. Il ne s'agit pas de relativiser les actes ni d'affaiblir la protection des enfants mais de maintenir une distinction entre la qualification juridique d'une situation et le jugement global porté sur un être humain.

Bibliographie

1. Décret n° 2024-643 du 28 juin 2024 relatif au contrôle des antécédents judiciaires des personnes intervenant auprès de mineurs. Journal officiel de la République française, 29 juin 2024.

2. Décret n° 2025-1240 du 17 décembre 2025 modifiant les dispositions réglementaires relatives au contrôle des antécédents judiciaires et à l'attestation d'honorabilité.

3. Code de l'action sociale et des familles, articles L. 133-6 et R. 133-1 et suivants, versions en vigueur au 12 octobre 2026.

4. Ricœur, Paul. Soi-même comme un autre. (Paris, Éditions du Seuil, 1990).

5. Conseil de l'Europe, Convention européenne des droits de l'homme, article 6 § 2 ; France, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article 9.

Jean-Louis Griguer, Psychiatre à Valence

LA LETTRE DE PSYCHIATRIE FRANÇAISE
N°315 - octobre-novembre 2026

Séminaire de phénoménologie psychiatrique 2026-2027

"Approche phénoménologique de la parentalité"

ARGUMENT

La parentalité se situe à la croisée de plusieurs expériences . Elle ne désigne pas seulement une fonction, un statut ou un ensemble de pratiques. Elle constitue une manière particulière d'habiter le monde qui apparaît avec la présence d'un enfant. L'enfant introduit dans l'existence une altérité qui n'est pas extérieure au monde du parent mais qui vient en déplacer les contours. Il est à la fois familier et étranger, inscrit dans une histoire qui le précède et porteur d'une histoire qui ne peut encore être connue. Le parent rencontre ainsi quelqu'un dont l'existence est liée à la sienne sans pouvoir être ramenée à la sienne. C'est dans cette distance au sein de la proximité que la relation parentale prend forme. Elle ne relève pas seulement de la transmission d'un savoir, de règles ou de valeurs ; elle engage une manière de reconnaître l'autre dans sa singularité, de lui laisser une place et de composer avec ce qui, en lui, demeure irréductible. La phénoménologie permet alors de déplacer le regard ; ainsi plutôt que de se demander ce que doit être la parentalité, elle cherche à décrire comment elle est vécue et comment elle transforme l'expérience du monde. Elle s'intéresse à ce qui se joue dans les gestes ordinaires, dans les premières formes de communication, dans la perception du corps de l'enfant, dans le partage d'un espace et d'un temps communs.

La parentalité possède également une profondeur temporelle singulière. Celui qui devient parent se trouve situé entre plusieurs générations .Il est enfant de quelqu'un, devient à son tour parent et se trouve confronté à l'avenir d'un être dont il accompagne l'apparition au monde. Le passé familial, le présent de la relation et l'avenir de l'enfant se trouvent ainsi noués dans une même expérience. Ill s'agit dès lors de penser la parentalité non comme une place définitivement assignée mais comme une expérience en mouvement, constituée dans la rencontre avec un autre et dans l'épaisseur du temps.

PROGRAMME

18.12.2026 : « Devenir parent : une expérience existentielle. »
Jean-Louis Griguer, psychiatre (Valence)

08.01.2027: « L'arrivée d'un enfant comme événement : plus souvent, aujourd'hui, prévisible et souhaitée, mais toujours marquée par l'inattendu. »
Jacques Arènes, professeur émérite de psychologie (Paris)

05.02.2027 : «L'entre-deux parental, opérateur de transmission. »
Daniel Sibony, psychanalyste (Paris)

26.03.2027 : « Lorsque l'enfant disparaît : les formes d'être-pour-la-mort de la parentalité et la crise suicidaire. » Remy Brunet, psychologue (Lyon)

09.04.2027 : « Parentalité, altérité et responsabilité : une ouverture phénoménologique »
Jean-Louis Griguer, psychiatre (Valence)

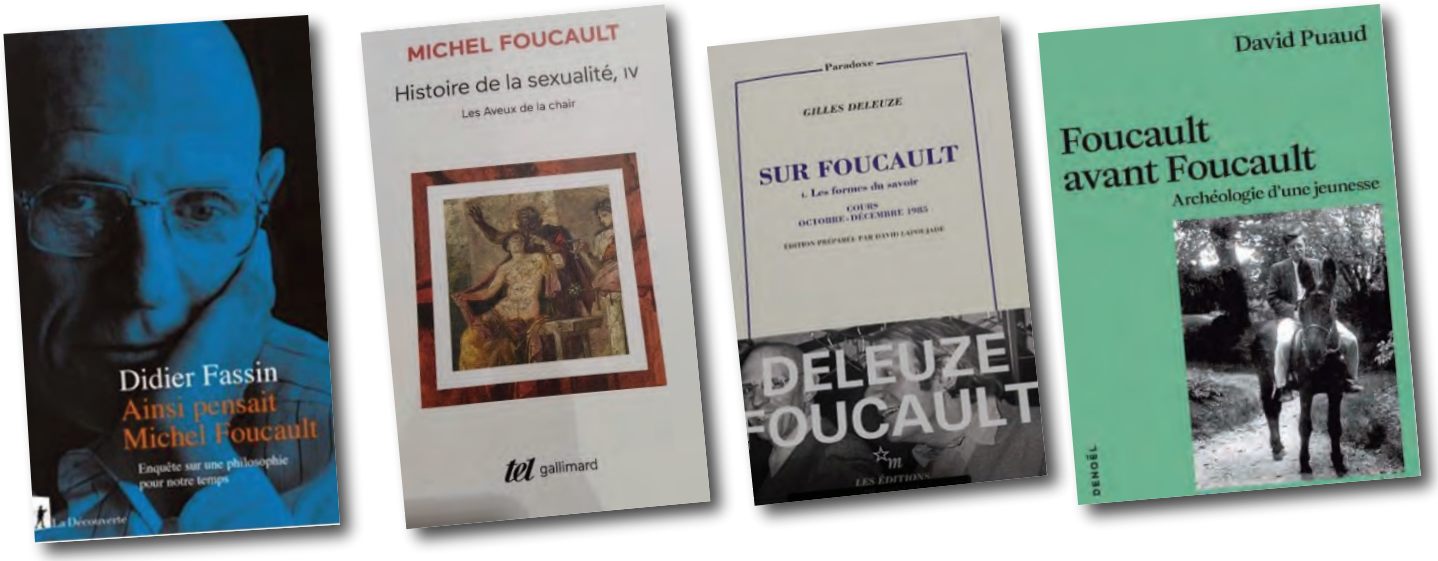
Séminaire organisé en visioconférence
les vendredis de 9h00 e11h00

Pour tout renseignement complémentaire :
jean-louis.griguer@orange.fr

PAS DE DISCOURS SANS LECTURE

OUVRAGES PARUS RECEMMENT

« MICHEL FOUCAULT ?… *Connais pas.* »



1) Didier FASSIN : « Ainsi pensait Michel FOUCAULT. Enquête sur une philosophie pour notre temps ». Editions LA DECOUVERTE, septembre 2026. 22€.

2) Michel FOUCAULT : « Histoire de la sexualité, IV. Les aveux de la chair ». Editions GALLIMARD, août 2026. 16€.Dominique LHUILIER. Margaux TRARIEUX. Emilie VEYRAT. Editions ERES. 28€

3) Gilles DELEUZE : « Sur FOUCAULT. Les formes du savoir. Cours octobre-décembre 1985 ». Octobre 2026.

4) David PUAUD : « FOUCAULT avant FOUCAULT. Archéologie d'une jeunesse ». Editions DENOËL, septembre 2026. 23€.

5) Essais FOLIO : « Michel FOUCAULT. Philosophie, Anthologie ». Août 2021, 1er dépôt dans la collection août 2005.

6) Mattéo POLLERI : « Découvrir FOUCAULT ». Editions Sociales. Les propédeutiques, septembre 2026. 12€

7) Frédéric GROS : « La puissance FOUCAULT ».SEUIL LIBELLE, octobre 2026. 6,90€.



LA LETTRE DE PSYCHIATRIE FRANÇAISE
N°315 - octobre-novembre 2026

HOMMAGE

Jean-Marc De LOGIVIERE*

Ce que les psychiatres doivent à Patrick Faugeras

L'étrange lien que Michel Foucault entretenait avec le pouvoir mérite d'être interrogé au seuil de cet hommage à la mémoire de Patrick Faugeras qui vient de nous quitter.

Michel Foucault qui en a si puissamment décrit les prises et les emprises, jusque dans nos savoirs et nos gestes les plus ordinaires, a pu sous-estimer ce qui se préparait lorsqu'un soulèvement populaire se rassemblait autour d'une figure de maître. Son œuvre nous invite à la vigilance et elle ne nous dispense pas de l'exercer à son égard.

La psychiatrie qui compte pour nous, la psychiatrie humaniste, se soutient d'une décoïncidence avec le pouvoir. Elle reconnaît les pouvoirs qu'elle exerce. Nommer une maladie, prescrire, hospitaliser. Elle travaille à les interroger et à en limiter l'emprise. Son exigence tient à cet écart maintenu entre ce que l'institution attend d'un patient et ce qui, pour lui, demande à vivre.

Le désaccord avec Foucault prend une forme décisive chez la psychiatre Gladys Swain[1], dans Le Sujet de la folie en 1977, puis dans La Pratique de l'esprit humain, qu'elle publie avec Marcel Gauchet en 1980. Leur relecture fait apparaître, au sein même de la naissance de la psychiatrie, la reconnaissance d'un interlocuteur dans celui que la folie semblait retrancher de l'humanité commune. Ils analysent aussi l'échec de cette promesse lorsque l'institution se croit capable de refaçonner l'homme. Leur objection oblige à penser ensemble la possibilité du soin et sa capture par la domination[2].

L'Iran de 1978 soumet cette vigilance à une autre épreuve. Foucault cherche à comprendre un peuple qui risque sa vie contre le chah. Mais sa lecture de la mobilisation et de la place de l'ayatollah Khomeyni demeure contestable. Christian Jambet[2] vient encore de souligner combien il avait sous-estimé la pensée politique du chef religieux et sa stratégie de conquête du pouvoir. On peut y voir un angle mort quand l'intensité d'un soulèvement ne garantit aucunement la liberté de ce qui lui succédera.

Si l'ayatollah Khomeyni n'est pas resté longtemps dans les choix de Michel Foucault, la question que je retiens est celle d'une fascination pour l'événement insurrectionnel qui a pu rendre moins perceptibles les formes de soumission déjà présentes dans le début de cet évènement conséquent.

Qu'en est-il des administrations qui réduisent aujourd'hui les capacités d'hospitalisation psychiatrique ?

Je poserais ici la question d'un usage possible de sa pensée. La critique de l'enfermement peut-elle être invoquée de telle sorte que disparaisse la nécessité de l'accueil ? Libérer une personne de l'asile exige de lui donner des possibilités réelles d'habiter le monde. La fermeture d'un lieu, à elle seule, ne les crée pas.

C'est ici que le retour à Patrick Faugeras me paraît essentiel. Son apport se tient au plus près de cette question. Comment rendre possible une présence auprès de ceux dont l'existence psychotique met à l'épreuve nos façons habituelles de rencontrer, de comprendre et de soigner ?

Psychanalyste, traducteur, auteur et directeur de collections, il a contribué à constituer une bibliothèque de la rencontre clinique. Avec Danièle Faugeras, Alain Castéra, Claudie Cachard et Michel Minard, il animait chez érès "La Maison Jaune", consacrée à des textes étrangers fondamentaux. L'ambition de cette entreprise éditoriale était considérable. Patrick Faugeras avait choisi de rendre accessibles des expériences et des élaborations qui permettraient aux cliniciens de déplacer leur propre pensée.

Le nom de La maison jaune invite à revenir au lieu de Budapest dont István Hollós fut le médecin puis le directeur médical, et à son livre Mes adieux à la Maison jaune, publié en 1927. Hollós en adresse des exemplaires à Freud. Celui-ci finit par lui répondre, le 4 octobre 1928, en reconnaissant son admiration pour son humanité, mais aussi son propre mouvement de rejet envers ces patients. Il évoque « une forme curieuse d'intolérance qui me rend incapable d'être psychiatre ». Cet aveu nous importe, une limite du fondateur devient une question à reprendre pour ses successeurs[3].

Je situerais volontiers le travail de Faugeras à cette frontière. Poursuivre l'invention psychanalytique auprès des psychoses suppose de reconnaître ce qu'elles font éprouver au soignant. Embarras, peur, impuissance, désir de s'éloigner. Ces éprouvés appellent un travail clinique et collectif. L'héritage de Freud reste vivant lorsqu'il permet aussi de traverser les limites que Freud avait lui-même reconnues.

Faugeras fut ainsi un passeur de Jean Oury. Dans Préalables à toute clinique des psychoses, paru en 2012, le dialogue donne accès aux fondements d'une pratique autant qu'à une pensée. Il maintient ouverte la question d'Oury : "Qu'est-ce que je fous là ?" interrogation engageant la place de chacun, son désir de soigner et les conditions qui permettent de se tenir auprès d'une existence défaite par la psychose. Le lecteur est invité à construire ses propres outils à partir de cette exigence.

Une telle transmission rend l'institution à son travail vivant. L'organisation quotidienne, les relations entre soignants, les occasions de rencontre et la possibilité de penser ensemble deviennent des questions cliniques.

Suite page suivante

Suite de la page 16

La critique du pouvoir s'y exerce depuis l'intérieur même du soin. Il faut continuellement examiner ce qui, dans nos façons d'organiser, facilite une présence ou produit du retrait, du silence et de l'abandon.

Avec L'Ombre portée de François Tosquelles en 2007, puis L'Arrière-pays, publié en 2020 à partir d'une rencontre avec Roger Gentis et Jean Oury en 2005, Faugeras a également transmis une mémoire plurielle de la psychothérapie institutionnelle. Les itinéraires singuliers y gardent leur relief. Cette histoire nous parvient avec ses inventions, ses engagements et ses différences. Elle offre aux générations suivantes des possibilités de travail.

Son rôle auprès de Gaetano Benedetti est tout aussi essentiel. Par les traductions, les entretiens et les préfaces, Faugeras a donné une place française à une œuvre entièrement engagée dans la psychothérapie des psychoses. Dans sa préface aux Séminaires cliniques sur la schizophrénie, il souligne que le retrait du patient peut protéger contre une relation ressentie comme dangereuse. La difficulté de la rencontre oblige alors à transformer notre manière d'approcher le transfert.

Il éclaire notamment ce que Gaetano

Benedetti nomme le sujet transitionnel. Un espace psychique qui se forme entre patient et thérapeute, à partir de leurs associations, de leurs images et de ce que chacun éprouve dans la rencontre. Quelque chose peut s'y rassembler avant qu'une séparation devienne possible. Le thérapeute y engage sa propre vie psychique tout en gardant sa responsabilité. La supervision tient une place décisive, permettant d'élaborer ce qui se joue et de soutenir la créativité du travail.

Avec Danièle Faugeras, il traduit aussi La Folie en partage. Benedetti y porte attention aux rêves et aux mouvements inconscients de la relation lorsque l'interprétation habituelle ne trouve pas de voie. Il interroge la fermeture du thérapeute au monde psychotique autant que celle du patient à la relation. Dans ce paradoxe, il nous alerte sur une difficulté majeure de la transmission, nous rendant attentifs à ce que notre propre difficulté d'accueil peut ajouter à la solitude de celui que nous prétendons soigner.

Sa tâche de passeur prend une nouvelle ampleur avec la psychiatrie et la psychanalyse américaines. Dans La Maison Jaune, Danièle Faugeras traduit La Schizophrénie, un processus humain, de Harry Stack Sullivan, en 1998, puis Principes de psychothérapie intensive[1], de Frieda Fromm-Reichmann, en 1999. Ces publications disent aussi combien ce passage doit au travail de Danièle. Un hommage à Patrick mérite de lui donner toute sa place.

L'ouverture éditoriale à Basaglia, à Pichon-Rivière, à Marion Milner, ou encore le travail de traduction autour d'Antonino Ferro, donne la mesure de cette circulation des pensées. J'y vois une manière de tenir la clinique disponible à plusieurs langues et à plusieurs traditions. Patrick Faugeras, rend possible une rencontre entre ces expériences. Il préserve aussi ce qui, entre elles, résiste à l'accord immédiat.

C'est ainsi que je comprends l'apport de Patrick Faugeras. Traduire, dialoguer, recueillir et publier deviennent des actes qui soutiennent la possibilité du soin. À Foucault, nous devons une vigilance envers les prises du pouvoir, mais aussi le soucis de soi, ce travail actif, quotidien sur soi-même. Avec Faugeras, nous retrouvons les voix de ceux qui cherchent, jour après jour, comment demeurer auprès d'une personne sans réduire son existence à notre savoir. La psychiatrie humaniste se poursuit dans cette tension.

Un immense passeur a disparu. Il nous accompagnera désormais autrement, dans un livre rouvert, une question reprise en équipe, une présence qui tient lorsque comprendre ne suffit pas encore.

---

1. Gladys Swain, Le Sujet de la folie. Naissance de la psychiatrie, Privat, 1977 ; Marcel Gauchet et Gladys Swain, La Pratique de l'esprit humain. L'institution asilaire et la révolution démocratique, Gallimard, 1980, réédition Tel, 2007.

2. Christian Jambet, « Michel Foucault et l'Iran : archéologie d'une illusion », Le Monde, 14 octobre 2026.

3. Sigmund Freud, lettre à István Hollós, 4 octobre 1928, reproduite et commentée par Gloria Leff dans « Accueillir la folie », revue neutre, n° 3.

4. Jean Oury et Patrick Faugeras, Préalables à toute clinique des psychoses. Dialogue avec Patrick Faugeras, Érès, 2012 (réédition 2016).

5. Patrick Faugeras, L'Ombre portée de François Tosquelles, Érès, 2007

6.Patrick Faugeras, Roger Gentis et Jean Oury, L'Arrière-pays. Aux sources de la psychothérapie institutionnelle, Érès, 2020.

7. Patrick Faugeras, préface à l'édition française de Gaetano Benedetti, Séminaires cliniques sur la schizophrénie, Érès. p. 11-14, sur le transfert, le sujet transitionnel et la supervision.

8. Gaetano Benedetti, La Folie en partage. De l'engagement thérapeutique dans la clinique des psychoses, traduction de Danièle et Patrick Faugeras, Érès, 2011.

9. Harry Stack Sullivan, La Schizophrénie, un processus humain, traduction de Danièle Faugeras, Érès, 1998.

10.Frieda Fromm-Reichmann, Principes de psychothérapie intensive, traduction de Danièle Faugeras, Érès, 1999.

Jean-Marc de Logivière

LA LETTRE DE PSYCHIATRIE FRANÇAISE
N°315 - octobre-novembre 2026

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE VOUS CONDUIRONT…

RÉUNIONS ET COLLOQUES

NOVEMBRE 2026

POITIERS, le 12 et 13 novembre : Améliorer le soin en psychotraumatologie - Inscription : https://psychotraumatologie2026.teamresa.net/

MARSEILLE, le 12 et 13 novembre : Pour une éthique de la continuité de prendre soins
Inscription : www.gefers.fr

BIARRITZ, le 16 et 17 novembre : 14emes Ateliers de pharmacodépendance et d'addictovigilance
Inscription : contact@addictovig.fr

TEL AVIV, du 11 au 15 novembre : XVIIIe Conférence Copelfi " seul...et ensemble ? Enfant, famille et société" Renseignements à copelfi@gmail.com .

DÉCEMBRE 2026

STRASBOURG, du 02 au 05 décembre : 18e Congrès Français de Psychiatrie, Politique
Inscription : https://congresfrancaispsychiatrie.org
Pour toute question concernant l'inscription au Congrès, n'hésitez pas à contacter par téléphone le 01.85.14.77.77 ou par mail à inscriptions@carco.fr

Le 3 décembre Psyché & Art, conférence via Zoom: **« Puissance et risque de l'idéalisation », Dominique BOURDIN** mettre site inscription. www.psyche-art.com

JANVIER 2027

PARIS, du 20 au 22 janvier : Congrès de l'Encéphale : Thème "*L'ENGAGEMENT*".
Inscriptions : Europa Organisation. Tel : 33(0) 5.34.45.26.45
insc-encephale@europa-organisation.com
Inscription : https://www.encephale.com/Congres/Congres-de-l-Encephale-2027/Programme-2027

FÉVRIER 2027

PARIS, le 24 février 2027 : 17ème rencontre en Zoothérapie
« Médiation par l'animal » contact@lesevenementsdeifz.fr

MARS 2027

BESANCON, le 13 mars 2027 : Colloque de la revue *Dialogue* "Traumatismes dans les liens du couple et de la famille". Disponible en visioconférence.
romuald.jean-dit-pannel@univ-fcomte.fr

JUIN 2027

PARIS CITE : Les 9, 10 et 11 juin 2027. Colloque international "Clinique de l'extrême en périnatalité : **dispositifs** de prévention et ce soin"**.**

LA LETTRE DE PSYCHIATRIE FRANÇAISE
01 42 71 41 11
2 rue Juliette Recamier – 75007 PARIS

Courriel : contact@psychiatrie-francaise.com **Site** : www.psychiatrie-francaise.com
Éditeur : Association Française de Psychiatrie / Syndicat des Psychiatres Français (AFP / SPF) - Dépôt légal : avril 2023 - ISSN : 30025354.
Directeur de la publication : François KAMMERER
Rédacteurs en chef : Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG et Jean-Louis GRIGUER
Comité de rédaction : Patricia ADAM, Maurice BENSOUSSAN, Jean-Pierre CAPITAIN, Sabine DEBULY, Jean-Marc de LOGIVIERE, David SOFFER
Secrétariat de rédaction : Marjorie GRANDGERARD
Mise en page : Agence LSP - pierre.lasry@agence-lsp.fr

PETITES ANNONCES

RAPPEL

Les tarifs des petites annonces sont à demander à contact@psychiatrie-francaise.com ; ou par téléphone 01.42.71.41.11.
Les ordres doivent parvenir au secrétariat :

-Pour LLPF 316 : le 1er décembre 2026 pour une parution dans la semaine 52.
-Pour LLPF 317 : le 1er février 2027 pour une parution dans la semaine 8.
-Pour LLPF 318 : le 1er avril 2027 pour une parution dans la semaine 17.
-Pour LLPF 319 : le 1er juin 2027 pour une parution dans la semaine 25.
-Pour LLPF 320 : le 1er septembre 2027pour une parution dans la semaine 38.
-Pour LLPF 321 : le 1er novembre 2027 pour une parution dans la semaine 44 .

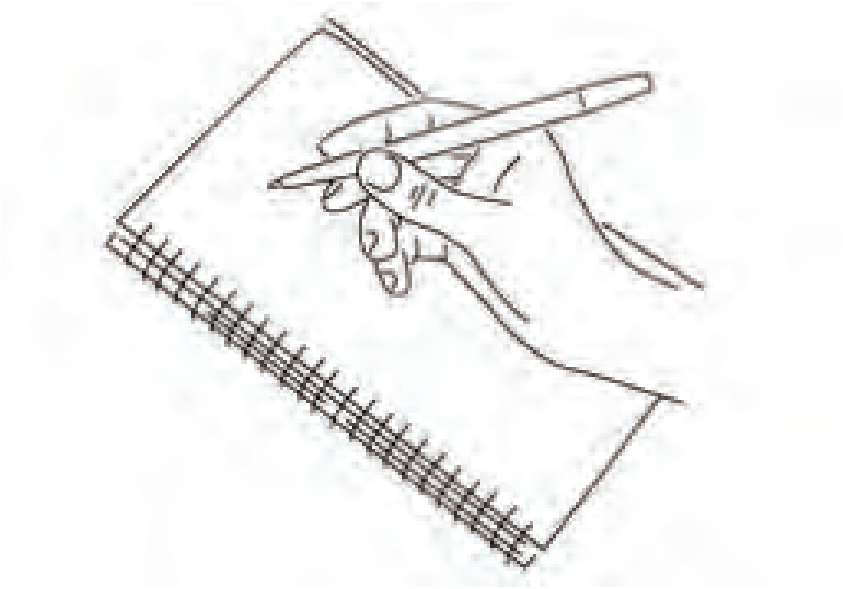
APPEL À PUBLICATION

« Venez faire partager vos idées.

Qu'il s'agisse de vos billets d'humeur, de vos coups de cœur en lecture, de vos découvertes en art, faites nous le savoir !

Envoyez-nous vos écrits, vos textes seront les bienvenus ! »

contact@psychiatrie-francaise.com
ou par courrier AFP 2 rue Juliette Récamier 75007 Paris



LA LETTRE DE PSYCHIATRIE FRANÇAISE
01 42 71 41 11
2 rue Juliette Recamier – 75007 PARIS

Courriel : contact@psychiatrie-francaise.com **Site** : www.psychiatrie-francaise.com
Éditeur : Association Française de Psychiatrie / Syndicat des Psychiatres Français (AFP / SPF) - Dépôt légal : avril 2023 - ISSN : 30025354.
Directeur de la publication : François KAMMERER
Rédacteurs en chef : Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG et Jean-Louis GRIGUER
Comité de rédaction : Patricia ADAM, Maurice BENSOUSSAN, Jean-Pierre CAPITAIN, Sabine DEBULY, Jean-Marc de LOGIVIERE, David SOFFER
Secrétariat de rédaction : Marjorie GRANDGERARD
Mise en page : Agence LSP - pierre.lasry@agence-lsp.fr